



PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize juillet courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Sandrine GIROD à Claude MERCIER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Benjamin SEVESSAND, adopté avec 10 voix Pour

Ordre du jour :

- 1) Projet d'implantation d'un bâtiment artisanal : Intervention des artisans Victor PROST (paysagiste), Theo MAZZETTI (aérogommage), Arnaud PASSERAT (couvreur menuisier) et Pierre ROSSERO (couvreur charpentier)
 - 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 juin 2025
 - 3) Utilisation d'un local du bâtiment Fruitière par Madame Virginie PELLET, représentant l'entreprise individuelle Purins du Coin
 - 4) Travaux Centre Village : Point de situation
 - 5) Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :
 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des exercices 2019 et suivants
 - Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
 - 6) SIDEJ du Jura : Rapport d'activité 2024
 - 7) CPIE du Haut-Jura : Rapport d'activité 2024
- Questions diverses
 - Courriers divers

1) Projet d'implantation d'un bâtiment artisanal : Intervention des artisans Victor PROST (paysagiste), Theo MAZZETTI (aérogommage), Arnaud PASSERAT (couvreur menuisier) et Pierre ROSSERO (couvreur charpentier) :

Le 12 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé de confier l'étude du projet à la Commission STU. Celle-ci ayant fait ses observations, Monsieur le Maire a fait une réponse aux demandeurs pour orienter le projet vers le terrain communal dans la Zone Artisanale du Sarnasson.

Les artisans souhaitant appuyer leur projet derrière les garages communaux rue de la fruitière, ont demandé à rencontrer les élus pour présenter leurs arguments. Ils invoquent la complexité d'un terrassement sur le terrain du Sarnasson « Sud » et leur inquiétude quant à des recours éventuels sur leur permis de construire dans cette zone. Ils ne comprennent pas la position des élus sur le sujet de l'aspect esthétique, sachant qu'un bardage pourrait être envisagé sur le bâtiment et que les constructions présentes n'ont suivi aucune charte paysagère.

Ils pensent rejoindre la position de la commune qui souhaite développer la Zone Nord du village et maintenir l'activité artisanale. Ils expliquent que ce projet est indispensable au développement de leurs activités actuellement bloqué par le manque de place.

Sur ces explications, certains élus considèrent que si ce projet aboutit, il doit être étudié au fond du terrain et non pas au milieu du terrain derrière les garages communaux. Il faudrait que les artisans achètent le terrain et fassent les travaux de viabilisation.

D'autres élus évoquent la fin de mandat trop proche pour entamer un travail de réflexion sur cette zone. Ils préfèrent que les prochains conseillers municipaux aient la liberté de continuer la réflexion entamée à l'époque du projet Lacas (2017-2019). De plus, les délais pour diviser la parcelle, faire intervenir le géomètre, conclure la vente chez le Notaire ne permettraient pas de finaliser la transaction avant les prochaines élections.

Par ailleurs, la Commission STU rappelle le raisonnement mené sur la Zone Nord qui est de proposer un projet global commun tel que défini dans le règlement du PLU, à savoir des activités de services et/ou commerces, et petit artisanat. Si le mandat actuel n'a pas réussi à conduire le développement de cette zone, il reste convaincu qu'une réflexion est obligatoire sur l'agencement des bâtiments, leur intégration paysagère, la circulation des piétons dans ce secteur.

Elle rappelle que la Zone du Sarnasson est justement dédiée aux activités telles que présentées dans ce projet et sera plus propice à les accueillir avec une possibilité d'extension et du terrain disponible autour du bâtiment. De plus, une nouvelle installation permettrait à La Pesse de justifier ses OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dans la rédaction du PLUi. Pourquoi ne pas revoir le prix du terrain ? Aucune proposition ferme d'achat a été faite à ce jour au prix fixé.

Monsieur le Maire propose que les élus réfléchissent à une décision. Les artisans remercient le Conseil Municipal de les avoir reçus et quittent la salle à 19h50.

La discussion reprend. Les élus voient d'un bon œil cette nouvelle installation dans la Zone Artisanale du Sarnasson. Ils sont prêts à accompagner ces artisans en les conseillant au mieux et rapidement. La Zone Nord n'est pas prête à ce jour pour un projet, sachant qu'il conviendra de communiquer en amont, pour une question d'équité à l'attention d'autres potentiels porteurs de projet.

Monsieur le Maire propose donc de prendre une position de principe qui permettra de faire une réponse officielle sur ce projet. Avec 9 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal confirme sa position d'orienter ce projet de bâtiment sur la Zone Artisanale du Sarnasson.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 juin 2025 :

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, avec 10 voix Pour, le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 17 juin 2025 tel qu'il leur a été transmis.

3) Utilisation d'un local du bâtiment Fruitière par Madame Virginie PELLET, représentant l'entreprise individuelle Purins du Coin

Dans le cadre de son activité de production de produits phytosanitaires, Virginie PELLET a demandé l'autorisation de disposer d'un espace dans les caves du bâtiment de la Fruitière. Celles-ci font partie du bail commercial entre la commune et les Salaisons du Chalam. Monsieur le Maire propose qu'un contrat de sous-location soit établi par le locataire avec la demandeuse, ce qui permettra aux deux d'organiser l'utilisation de l'espace et de clarifier la situation en termes de responsabilité et d'assurance. Cette solution est en attente d'acceptation du gérant.

4) Travaux Centre Village :

Monsieur le Maire transmet les dernières informations concernant le financement du projet. La subvention DETR a été notifiée le 23 juin pour un montant de 268 799 €, soit 20% du montant HT du projet. Le versement d'une avance de 30% de la somme a été sollicité. Au niveau du Département, le Président a informé que le dossier sera examiné à la prochaine commission dédiée aux travaux pour prétendre au meilleur taux de subvention (200 000 € annoncés officieusement). L'Agence de l'Eau a refusé le dossier car l'acte d'engagement est déjà signé avec l'entreprise. La commune a fait un courrier de réclamation puisqu'il était impossible de déposer des éléments avant d'avoir eu la proposition technique faite par l'entreprise. Le PNR a confirmé l'éligibilité du projet au financement par le FNADT. Il convient de commencer à déposer les éléments pour l'instruction. Malgré les incertitudes persistantes, Monsieur le Maire souhaite que la Commission Finances se réunisse pour discuter de la trésorerie jusqu'à la souscription de l'emprunt.

Concernant les travaux, le chantier de démolition a pris du retard car l'entreprise a découvert des fondations très profondes. Le coût de l'évacuation des gravats a été diminué de moitié grâce à l'offre de l'entreprise PBTP (16 692 € TTC). Il est convenu que les gravats soient entreposés pour servir à combler des chemins et donnés pour des usages privés alentours. En conséquence, l'étude de sol doit être reprogrammée en deuxième quinzaine d'août.

Suite à la réunion de chantier de ce jour, la base vie pour les ouvriers sera finalement installée sur le terrain en dehors de l'emprise des travaux côté Nord. Le coût du bar de la salle communale a été optimisé grâce à un troisième devis au coût de 12 745,70 € TTC. Quant à la banque pour l'Office du Tourisme, la Directrice a préparé la liste des besoins spécifiques d'ameublement et rencontrera le maître d'œuvre pour intégrer ceux-ci dans le projet.

Claude MERCIER et Marie-Anne LE METAYER se rendront à Bourg mercredi 30 juillet pour le choix des arbres. La question d'optimiser le coût du Lot 13 – Aménagements paysagers est soulevée suite à la réponse de l'Agence de l'Eau sur les 20 000 € d'aides refusés.

5) Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude :

a/ Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des exercices 2019 et suivants :

La synthèse de ce rapport visant à examiner la gestion de la communauté de communes est présentée à l'assemblée.

- Le fonctionnement des instances peut être amélioré sur la participation des communes membres aux travaux lors des commissions thématiques. Monsieur le Maire confirme qu'il y a peu d'élus présents dans la commission qu'il préside. De plus, la communication sur la situation financière aux tiers peut être améliorée.

- Une pression fiscale élevée nécessitant de mettre en place une politique de mutualisation plus ambitieuse par la création de services communs (solidarité entre les communes membres).

Il faudrait également revoir les critères de calcul des attributions de compensation afin de vérifier s'ils sont toujours cohérents.

- La politique de revitalisation du territoire est dynamique. Pour preuve, les investissements réalisés pour l'offre de soins locale avec la création de 3 maisons de santé.

La Chambre Régionale des Comptes liste également une liste de recommandations pour les années à venir. Cette synthèse est consultable en mairie.

b/ Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) – Délibération n°033/2025 :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est à décider l'année précédant les élections municipales.

Les communes doivent se positionner avant le 31 août pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement soit par un accord local ou par arrêté préfectoral si l'accord local n'est pas accepté par la majorité telle que définie par le CGCT.

L'AMF a produit un projet d'accord local dans lequel Saint-Claude perdrait 1 siège pour permettre aux communes classées 4^{ème} à 7^{ème} en nombre d'habitants de gagner 1 siège chacune. Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal vote en ce sens.

La répartition serait la suivante :

Population totale	19 431	Accord local	25%
Nombre de communes	22	Maximum de sièges	51
Sièges initiaux (art. L.5211-6-1 du CGCT, II à IV)	41	Sièges distribués	51
Sièges de droit commun (II à IV du L.5211-6-1)	45	Sièges n'ayant pas pu être ou n'étant pas distribués	0

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
SAINT-CLAUDE	18
LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE	5
COTEAUX DU LIZON	5
CHASSAL-MOLINGES	2
VIRY	2
SEPTMONCEL LES MOLUNES	2
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	2
RAVILLOLES	1 (siège de droit)
AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE	1 (siège de droit)
LA PESSE	1 (siège de droit)
LES BOUCHOUX	1 (siège de droit)
LAJOUX	1 (siège de droit)
ROGNA	1 (siège de droit)
LESCHERES	1 (siège de droit)
LA RIXOUSE	1 (siège de droit)
LES MOUSSIERES	1 (siège de droit)
CHOUX	1 (siège de droit)
LARRIVOIRE	1 (siège de droit)
BELLECOMBE	1 (siège de droit)
COYRIERE	1 (siège de droit)
COISERETTE	1 (siège de droit)
VULVOZ	1 (siège de droit)

Total des sièges répartis : 51

Ainsi, le Conseil, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, **DÉCIDE** de fixer, à 51 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, réparti comme présenté dans le tableau ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6) SIDEC du Jura : Rapport d'activité 2024 :

Monsieur le Maire informe de la disponibilité du rapport.

7) CPIE du Haut-Jura : Rapport d'activité 2024 :

De même pour le rapport de l'association.

Monsieur le Maire informe également que la Région a été relancée sur le dossier de demande subvention pour le projet Forêt Comestible.

Questions diverses/Courriers divers :

- SIE du Haut-Jura Sud : Un agriculteur s'inquiète du forage qui fait baisser le niveau d'eau de la borne de puisage utilisée pour abreuver les bêtes. Il craint que cette ressource se tarisse. Il signale également une fuite sur cette borne lorsque la vanne est ouverte. L'employé communal ira voir s'il peut réparer.

Par ailleurs, il demande si le SIE autorisera aux agriculteurs de puiser l'eau du lac de l'Embouteilleux quand le forage sera raccordé. Les délégués du syndicat confirment que cette réflexion a déjà été entamée et relanceront le sujet pour acter cet accord.

Ils informent que les installations du lac seront maintenues car les canalisations seront utilisées dans le sens inverse pour distribuer l'eau du forage vers les Rousses.

Concernant la station de reprise du forage, le SIE a modifié son dossier d'autorisation de travaux annonçant que le revêtement sera en bardage bois et non plus en crépi.

- Casernes d'Incendie et de Secours : Les maires ont rencontré le SDIS du Jura en présence des chefs de centre des 2 casernes pour faire un point sur le fonctionnement de celles-ci. En effet, la caserne des Couloirs n'a plus de chef de centre depuis le départ d'Alexandre PERRIER-CORNET et la caserne des Moussières a toujours son problème de manque de place. Le SDIS invitent donc les élus à relancer les pourparlers sur la construction d'une nouvelle caserne pour la fusion des 2 centres. Les maires des Bouchoux et de La Pesse n'y sont toujours pas favorables. Ils se rencontreront prochainement pour préparer une réponse.

- Chemins ruraux : Suite aux nombreux chantiers de débardage de bois sur le territoire, les élus souhaitent travailler sur le tableau des chemins ruraux.

- SICTOM du Haut-Jura : Les élus sont invités à l'inauguration de la nouvelle déchetterie de Saint-Claude le vendredi 12 septembre. Anthony HAREL représentera la commune.

- Dessertes forestières : Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER et Julien CARNOT rencontreront Jean-Luc DEPRAZ sur site pour décider des travaux d'entretien des chemins forestiers le vendredi 25 juillet.

- Piste forestière rénovée : La piste menant à Combe Froide a été lissée à l'issue de l'exploitation des bois. Des barrières installées par les services techniques de la Communauté de communes invitent à ne pas circuler le temps de sa stabilisation. Il serait bien d'apposer une affiche pour expliquer la démarche.

- Commission Finances : Une réunion est fixée le jeudi 30 juillet à 18h.

- Fermeture secrétariat de mairie : La secrétaire sera en congés du lundi 4 au vendredi 22 août, puis le vendredi 29 août.

Prochain conseil municipal le lundi 8 septembre 2025 à 19h00

Fin de la séance à 21H05

Délibérations du conseil municipal du lundi 22 juillet 2025 :

- 033/2025 : Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Le secrétaire de séance



Le Maire



The official stamp of the Maire of La Pesse Lioraise is circular, featuring a tree in the center. The text around the tree reads "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "MAIRIE DE LA PESSE Lioraise" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.